

En finir avec la poursuite de civils devant le tribunal militaire

Liberté provisoire immédiate et procès équitable pour Mamadou Diarra | Le 10 juillet 2012, un militaire marocain trouvait la mort dans une opération policière visant à bloquer une tentative de passage groupée du grillage de Melilla par des migrants.

En guise de représailles collectives contre la population migrante [1], les jours suivants, plusieurs centaines de personnes, dont des femmes enceintes, des enfants et des blessés, seront arrêtées lors d'opérations de ratissages et refoulées à la frontière algérienne. Parmi elles, Mamadou, jeune majeur de tout juste 18 ans particulièrement fragile et vulnérable, ne parlant ni arabe ni même français, mais seulement bambara. Mamadou est accusé d'avoir lancé la pierre qui aurait blessé mortellement le militaire.

Mamadou croupit depuis un an et demi à la prison de Salé, alors qu'il n'a été entendu qu'une seule fois au début de l'enquête qui est elle-même bouclée depuis plusieurs mois ! Mamadou est renvoyé devant le Tribunal militaire, où son procès doit s'ouvrir lundi 3 février 2014 à 9h30.

Juger des civils devant des tribunaux militaires est contraire au droit international ainsi qu'à la Constitution marocaine. Les organisations signataires rappellent que le 2 mars 2003 [2], le Chef de l'Etat « se félicit[ait] » de la teneur du rapport que le CNDH venait de lui remettre et qui recommandait une réforme de la justice militaire, préconisant notamment que les civils ne soient plus poursuivis devant le tribunal militaire. Une telle réforme est réclamée depuis des années par la société civile.

Les ONG signataires :

- considèrent que cette recommandation doit se traduire par une suspension de la loi en vigueur en attendant la réforme de la justice militaire, conformément à la recommandation susmentionnée ;
- affirment la nécessité de mettre fin au jugement des civils devant le tribunal militaire et appellent à la mise en œuvre de l'engagement du chef de l'Etat [3].

Pour exiger que les civils ne soient plus traduits devant le tribunal militaire, que Mamadou soit remis immédiatement en liberté provisoire et qu'il bénéficie d'un procès équitable, nous appelons à un sit-in lundi 3 février à 9h devant le Tribunal militaire (à Rabat-Agdal).

Premiers signataires :

ADALA/Justice, Association lumière sur l'émigration clandestine au Maroc (ALECMA), Association marocaine des droits humains (AMDH), ATTAC Maroc, Collectif des communautés subsahariennes au Maroc (CCSM), Conseil des migrants

subsahariens au Maroc (CMSM), Association pour la liberté d'information et d'expression (HATEM/OLIE), Fédération internationale des Droits de l'Homme (FIDH), Forum des Alternatives Maroc (FMAS), Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM), Organisation démocratique des travailleurs immigrés (ODTI), la Voix des femmes migrantes au Maroc (VFMM), Afrique survie migration (ASM), Groupe de défense des droits des migrants et immigrés au Maroc (GDDMIM)

Contact : GADEM (05 37 72 78 78)

[1] La regrettable mort d'un soldat marocain au grillage de Melilla : le GADEM appelle les forces de l'ordre à la retenue
<http://www.gadem-asso.org/LA-REGRET...>

[2] SM le Roi se félicite de l'esprit de la démarche et de la teneur des rapports thématiques du CNDH :
<http://www.map.ma/fr/activites-roya...>

[3] D'autant que le cas de MAMADOU n'est pas isolé. Ainsi M. Mbarek Daoudi de ASSA et ses 2 fils sont également traduits devant le Tribunal militaire pour détention de cartouches et fusil de chasse